

	FICHES DE DONNEES DE SECURITE selon le Règlement REACH 1907/2006/CE	Date mise à jour : 20/09/2021 Version 3 (remplace la version 2 du 10/07/2019)
--	---	--

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

1.1. Identification du produit :	ORGANIC, ORGANIC A2, ORGANIC AUTHENTIC, ORGANIC AUTHENTIC A2 - Dalle de plafond ORGANIC : GAMME BRUT, GAMME VOILE, GAMME DE MOTIFS, GAMME COLORS, quelle que soit l'usage.
1.2. Utilisation du produit :	Panneau rigide destiné au plafond intérieur, plafond extérieur ou mur intérieur, nécessitant une correction acoustique et un aspect esthétique.
1.3. Identification de la société :	KNAUF SAS - Zone d'activités 68600 WOLFGANTZEN Téléphone : +33 3 89 72 11 12 Email : STK@knauf.com
1.4. Numéro de téléphone d'appel d'urgence :	ORFILA : +33 1 45 42 59 59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification du produit selon les directives européennes en vigueur :	Le produit n'est associé à aucun symbole de danger.
Principaux dangers :	NEANT
Dangers particuliers:	Aucun danger particulier dans le cas d'une utilisation normale du produit. Toutefois lors de la mise en oeuvre et en cas de découpe à la scie circulaire, une irritation des yeux et des voies respiratoires est possible de par la création de poussières. De même la présence de ciment peut entraîner une sensibilisation de la peau en cas de contact répétitif.
Fibres :	Pour être respirée et se déposer dans les zones alvéolaires, une fibre doit être de diamètre inférieur à 3,5µm et de longueur maximum de 250µm. Or nos panneaux sont constitués de laine de bois obtenue par rabotage de bois, d'épaisseur d'au moins 0.2mm, de largeur d'au moins 1mm et de longueur variable mais de l'ordre de plusieurs centimètres. De par ces dimensions, nos panneaux ne présentent aucun risque.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Caractérisation chimique :	Panneau homogène de laine de bois, constitué de fibres d'épicéa ou de bois résineux sélectionnés, minéralisés et enrobés de ciment			
Principal Composant :	% masse	Numéro CAS/ EINECS	Symbole	Phrases de risque :
Laine de bois	> 50%	/	aucun	aucune

La classification et les phrases de risques mentionnées ci-après sont celles des substances indiquées et en aucun cas celle du produit.

Autres Composants :	% masse	Numéro CAS/ EINECS	Symbole	Phrases de risque :
Ciment CEM I et/ou CEM II contenant du Clinker Portland	< 40%	65997-15-1 / 266-043-4	SGH05 SGH07	H315, H317, H318, H335
Chaux, Hydroxyde de calcium	< 15%	1305-62-0 / 215-137-3	SGH05 SGH07	H315, H318, H335

Aucun composant ou additif n'est listé parmi les substances candidates pour être soumises à autorisation selon le Règlement REACH Article 59.1

	FICHES DE DONNEES DE SECURITE selon le Règlement REACH 1907/2006/CE	Date mise à jour : 20/09/2021 Version 3 (remplace la version 2 du 10/07/2019)
--	---	--

4. PREMIERS SECOURS

Aucune mesure spécifique de premiers secours de par l'absence de danger associé au produit.

En cas d'inhalation : donner de l'air frais (inhalation de poussières), consulter un médecin en cas de troubles.

En cas de contact avec la peau : en cas d'irritation, rincer à l'eau avant de laver avec du savon.

En cas de contact avec les yeux : rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un médecin en cas de troubles.

En cas d'ingestion : boire beaucoup d'eau et consulter un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié : tous les produits d'extinction d'incendie sont appropriés. A noter que le produit est peu combustible mais non inflammable.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser : aucun

Danger particulier résultant de l'exposition au produit et aux substances issues de la combustion :
Les substances émises sont celles liées à la combustion du bois.

Equipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu :
Aucun équipement spécial. Equipement de protection habituel

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

Aucune mesure particulière à respecter si ce n'est d'éviter la formation de poussière.

Ramasser le produit et organiser son élimination conformément à la rubrique 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Manipulation
Aucune mesure particulière n'est requise du moment que tout est mis en œuvre pour préserver le produit dans son intégralité.

7.2. Stockage
Stockage au sec, à l'abri des intempéries.
Une exposition aux intempéries peut conduire à l'apparition d'auréoles indélébiles.

7.3. Utilisation(s) particulière(s)
En cas de découpe, des lunettes de protection sont requises pour éviter d'éventuelle projection dans les yeux ainsi qu'une aspiration adéquate selon les quantités de poussières formées.
Selon les quantités à découper, un masque est également souhaitable.

	FICHES DE DONNEES DE SECURITE selon le Règlement REACH 1907/2006/CE	Date mise à jour : 20/09/2021 Version 3 (remplace la version 2 du 10/07/2019)
--	---	--

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Valeurs limites d'exposition

Le produit n'est pas assujéti à des valeurs limites d'exposition.

Attention toutefois, en cas d'utilisation anormale du produit, à la formation de poussières et au respect des valeurs réglementaires correspondantes :

VME poussières inhalables :	10 mg/m ³
VME poussières alvéolaires :	5 mg/m ³
VME poussières Bois :	1 mg/m ³
VME hydroxyde de calcium (1305-62-0) :	5 mg/m ³ (valeur indicative non réglementaire)

8.2. Contrôle de l'exposition

Un type de masque intégral conforme à la norme EN 149 FFP1 est à porter lors de l'utilisation de ces produits dans un espace confiné ou lors d'opérations générant des émissions de poussières.

En cas de contact prolongé, se laver à l'eau et au savon.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations générales

Etat physique :	Solide
Couleur :	Variable suivant le type de ciment utilisé : ciment gris ou ciment blanc. De plus, les panneaux peuvent recevoir une finition peinture.
Odeur :	Inodore

9.2. Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

Inflammabilité :	Difficilement inflammable
Masse volumique :	350 à 450 kg/m ³

9.3. Autres informations

Le produit est peu combustible mais non inflammable et la quantité de fumée produite est faible.

Classement de réaction au feu :	Euroclasse B (B-s1,d0)
Température de décomposition :	au-delà de 200°C

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Conditions à éviter

Produit stable mais dégradation esthétique en présence d'humidité (intempéries).

10.2. Matières à éviter

En présence d'humidité, des auréoles indélébiles peuvent apparaître. Aucune réaction dangereuse n'est à déplorer.

Bien que prise en masse au sein des panneaux, il est préférable d'éviter les matières susceptibles de réagir avec la chaux : acides et aluminium en présence d'humidité.

10.3. Produits de décomposition dangereux

Substances émises lors de la combustion du bois dont la principale est le dioxyde de carbone

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Le produit est non toxique.

	FICHES DE DONNEES DE SECURITE selon le Règlement REACH 1907/2006/CE	Date mise à jour : 20/09/2021 Version 3 (remplace la version 2 du 10/07/2019)
--	---	--

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Le produit ne présente aucun danger pour l'environnement.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Outre le recyclage qui reste à privilégier malgré l'absence de filières de récupération sélective, les déchets de panneaux Fibralth sont stockés en décharge de classe II (non dangereux).

Code du déchet : 17 06 04

Désignation du déchet : matériaux d'isolation autres que ceux visés aux rubriques 17 06 01 (matériaux d'isolation contenant de l'amiante) et 17 06 03 (matériaux d'isolation à base de ou contenant des substances dangereuses)

Bien que majoritairement composés de bois, la présence de ciment et de chaux ne permet pas d'associer le code déchet bois (17 02 01) aux panneaux Organic.

Les emballages telles que les housses ou les palettes sont également recyclables à condition d'être acheminés à minima vers un centre de tri opérationnel.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Le produit n'est pas classé dangereux à ce jour d'après la réglementation internationale et française pour les transports routier, maritime, aérien, ni pour la navigation intérieure.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Le produit n'est pas classé suivant les directives européennes sur les substances dangereuses et suivant le règlement CLP 1272/2008.

Conformément au règlement REACH 1907/2006/CE, le produit est un article ne contenant pas de substances destinées à être rejetées dans des conditions normales ou raisonnablement prévisibles d'utilisation.

Conformément à la liste des substances candidates pour être soumises à autorisation selon le Règlement REACH Article 59.1, le produit ne contient pas de substance SVHC (substance of very high concern) à une concentration supérieure à 0.1% en masse.

16. AUTRES DONNÉES

Phrases de risque citées dans ce document :

H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H335	Peut irriter les voies respiratoires

Par ailleurs, l'ensemble de ces indications est fondé sur l'état actuel de nos connaissances. Il ne constitue pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donne pas lieu à un rapport juridique contractuel.